RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

portant nomination au conseil d'orientation et de formation de la spécialité élevage et pathologie des équidés

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 22 février 2017 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité élevage et pathologie des équidés :

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

M. Cadore (Jean-Luc) ;

M. Denoix (Jean-Marie) ;

M. Lepage (Olivier) ;

M. Serteyn (Didier).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

M. Corde (Richard) ;

Mme Piat (Perrine) ;

Mme Picandet (Valérie) ;

M. Tainturier (Daniel).

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2014 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et entrera en vigueur le 17 octobre 2017.

Fait le – 4 AVR. 2017

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Le sous-directeur
de l'enseignement supérieur

Philippe VINÇON

Jérôme COPPALLE